

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2873>



Cécile Ropiteaux : laïcité

- FSU - CDFN - CDFN 2018-2019 - CDFN Juin 2019 -



Date de mise en ligne : jeudi 20 juin 2019

Date de parution : 20 juillet 2019

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Lors de l'étude du projet de loi dite « pour une école de la confiance », des sénateurs avaient ajouté un amendement visant à étendre l'interdiction du port de signes ostentatoires à l'accompagnement des sorties scolaires. Et pour que les choses soient bien claires, un communiqué des Républicains s'était félicité de ce vote qui, je les cite, « interdit le port du voile lors de sorties scolaires ». Rappelons que Blanquer avait exprimé une position assez proche fin 2017.

Cet amendement n'a finalement pas été retenu, tout comme celui visant les allocations familiales. Mais il s'inscrit dans une série de tentatives qui n'est sans doute pas achevée. Pourquoi cet acharnement ?

Certain-es affirment que les mamans voilées donneraient un mauvais exemple aux enfants... message d'intégrisme, ou de soumission, selon les interprétations...

Faut-il aussi pour les sorties scolaires mesurer la barbe des papas ? Et les mamans en jupe plissée et mocassins ? Et les mères évangélistes, autrement plus virulentes et prosélytes selon certain-es collègues, mais qui ne portent pas de signe distinctif ?? Faut-il retirer la perruque des mères juives ? Pousser toutes ces familles vers les écoles confessionnelles et le repli communautaire ?

Et poursuivons le raisonnement par l'absurde : que dire des mères au look sexy ? Va-t-on leur interdire l'accompagnement des sorties au prétexte que leur tenue pourrait inciter à l'hypersexualisation des petites filles ??

Il s'agit bien de dévoiements racistes et sexistes de la laïcité. De la même manière, on veut empêcher les musulmanes de faire du sport, de chanter ou de militer dans un syndicat d'étudiant-es au prétexte de leur émancipation... Ces activités sociales sont justement vectrices d'émancipation ! L'injonction à se dévoiler ou à se cacher entrave le lien social et l'inclusion.

Je voudrais rendre hommage ici à Latifa Ibn Ziaten, mère d'une des victimes de Mérah, qui se bat contre la radicalisation et porte inlassablement son message de paix, coiffée d'un foulard. Oui, on peut porter un foulard et militer pour la laïcité.

Les avis concernant la religion sont divers, voire clivants, dans notre fédération comme au dehors, nous le savons, et ce n'est pas nouveau.

C'est pourquoi il convient de se placer du strict point de vue de la lutte contre les discriminations.

Cette position, le congrès du SNUipp-FSU, réuni du 3 au 7 juin à Perpignan, l'a confirmée à 92 % (et le thème entier fut ensuite adopté à 100 %).

Le SNUipp ne s'est pas prononcé sur les situations que je viens de citer, mais bien sur l'accompagnement des sorties scolaires, sujet pour lequel notre syndicat est éminemment concerné. Il a pris en compte l'intérêt de l'école et des élèves, sachant que dans certains quartiers,

cette interdiction reviendrait à empêcher les sorties scolaires. Exclure ces mères, c'est leur infliger une discrimination humiliante, et un traumatisme à leurs enfants, donner le message que toutes les mères ne seraient pas dignes de s'intégrer dans la communauté scolaire. Quelle image ces élèves auront-ils ou elles de la laïcité ? Est-ce cela, l'école inclusive et bienveillante ?

Or, comme l'a rappelé le Conseil d'État en 2013, les parents d'élèves sont des usager-es, et à ce titre ne sont pas soumis-es à l'obligation de neutralité, qui concerne les seul-es agent-es. Des restrictions sont toutefois possibles en cas de risque de troubles à l'ordre public ou de prosélytisme.

Voilà ce que le SNUipp a écrit :

« Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. En particulier il s'oppose à toute tentative d'exclusion des femmes voilées de l'accompagnement des sorties scolaires. Les enseignant-es ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles. »

Bien sûr, le SNUipp a également dénoncé la façon dont la scolarité à 3 ans pouvait obliger les collectivités territoriales à financer les écoles privées, et réaffirmé sa demande d'abrogation des statuts spéciaux, ainsi que son attachement à la loi de 1905. Et notre attachement, c'est aussi nous battre contre l'instrumentalisation de la laïcité, et rappeler que cette loi de 1905 « garantit à chacun-e la liberté de conscience, et participe, avec d'autres principes essentiels comme l'égalité, à créer un cadre favorisant le lien social. »